



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

VERSION DU 28/11/2024

Sommaire

1. Définitions	4
2. Objet	5
3. Acceptation des Conditions Générales d’Utilisation	5
4. Durée	5
5. Spécifications techniques	6
6. Conditions d’utilisation, fonctionnalités et échéances de la Plateforme pour le Bénéficiaire ...	6
6.1 Création d’un compte et accès à l’espace personnel	6
6.2 Fonctionnalités de la Plateforme	7
6.3 Primes	8
6.4 Planification de la réunion de cadrage	9
6.5 La demande de prestations	9
6.5.1 Demande de prestations d’équipements auprès des Intervenants relevant du profil « Fournisseurs d’équipement »	10
6.5.2. Demande de prestations de services éducatifs mobilité, services techniques et conseil et accompagnement auprès des Intervenants relevant du profil « Prestataires de services »	11
6.6 Audit de labellisation	12
6.6.1. Réalisation de l’audit de labellisation	12
6.6.2. Coût de l’audit de labellisation	13
6.7. Respect des délais et des échéances	13
7. Conditions d’utilisation et fonctionnalités de la Plateforme pour l’Intervenant	13
7.1 Le profil « Réunion de cadrage »	14
7.2 Le profil « Fournisseurs d’équipements »	14
7.2.1 Accès au compte.....	14
7.2.2 Accès à l’onglet « Mon compte »	14
7.2.3 Accès à l’onglet « Mes devis ».....	15
7.3 Le profil « Auditeurs »	15
8. Protection des données personnelles	15
8.1 Traitement des Données Personnelles.....	15
8.2 Divulgateion.....	16
9. Propriété Intellectuelle	16
10. Responsabilité	17
11. Résiliation	17
12. Dispositions générales	17
12.1 Convention de preuve.....	17

12.2	Force majeure	18
12.3	Nullité partielle – divisibilité	18
12.4	Loi applicable.....	18
12.5	Compétence juridictionnelle.....	18
12.6	Modification.....	18
12.7	Contact	19

Bienvenue sur la plateforme Objectif Employeur Pro-Vélo

La société FUB SERVICES (société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 € immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 888338241, ayant son siège au 12, rue Finkmatt, 67000 STRASBOURG), anime et exploite la plateforme du Programme Objectif Employeur Pro-Vélo, développée par O°Code (société par actions simplifiée immatriculée au RCS de La-Roche-sur-Yon sous le numéro 822 879 128, dont le siège est situé au 322 B Route du Puy Charpentreau – 85000 LA ROCHE-SUR-YON), accessible sur internet à l'adresse <http://app-employeurprovelo.fr/>.

Le Programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) (le « **Programme** ») vise à accompagner les employeurs dans le développement d'une culture vélo. Des mesures incitatives permettent aux employeurs de déployer des équipements et services « Pro-Vélo » pour les déplacements de leurs collaborateurs, clients et fournisseurs.

L'objectif du Programme OEPV est de créer une dynamique autour du label « Employeur Pro-vélo » en accompagnant les établissements volontaires vers l'obtention dudit label et en créant une saine émulation entre employeurs, de façon à valoriser la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens.

Notre plateforme a pour vocation de mettre en relation des employeurs français avec différents intervenants afin de leur permettre de planifier une réunion de cadrage, de bénéficier d'accompagnements vélo (prestations d'équipement ou de services réalisées par les intervenants) cofinancés par le Programme Objectif Employeur Pro-Vélo et de solliciter un audit de labellisation.

La Plateforme « Objectif Employeur Pro-Vélo » propose actuellement à ses Utilisateurs un périmètre de fonctionnalités réduit, qui va évoluer au cours des prochains mois. Ces évolutions fonctionnelles à venir seront systématiquement accompagnées d'une évolution des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

TOUTE UTILISATION EFFECTUEE A QUEL QUE TITRE QUE CE SOIT DE LA PLATEFORME IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT L'ACCEPTATION SANS RESERVE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU).

1. Définitions

Les termes mentionnés ci-dessous ont, dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation, la signification suivante, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel :

- « **Autodiagnostic** » : désigne l'auto-évaluation par le Bénéficiaire de sa « politique cyclable », réalisée sur la base d'un formulaire d'auto-évaluation disponible sur la Plateforme ; il donne lieu au Rapport d'auto-évaluation.
- « **Audit de labellisation** » : désigne l'évaluation de la « politique cyclable » du Bénéficiaire au regard des critères du Référentiel « Employeur Pro-vélo ». L'Audit de labellisation est réalisé par un Intervenant relevant du profil « Auditeurs ». L'Audit de labellisation peut aboutir ou non à l'attribution du Label « Employeur Pro-vélo ».
- « **Bénéficiaire** » : désigne tout employeur privé, public ou associatif qui a créé un Compte sur la Plateforme.
- « **Compte** » : désigne l'espace personnel de l'Utilisateur sur la Plateforme. L'accès au Compte se fait grâce aux Identifiants.
- « **Conditions Générales d'Utilisation** » ou « **CGU** » : désigne les présentes conditions contractuelles d'utilisation de la Plateforme directement consultables sur celle-ci. Pour pouvoir créer ou accéder à son Compte, l'Utilisateur doit prendre connaissance des Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme et accepter leur contenu.
- « **Données Personnelles** » : désigne les données à caractère personnel au sens de la Règlementation sur les données personnelles (Loi IEL du 6 janvier 1978 modifiée & RGPD du 27 avril 2016) et plus généralement toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.
- « **Identifiants** » : désigne l'adresse courriel de l'Utilisateur et le mot de passe associé à son Compte, nécessaires pour y accéder. .
- « **Intervenants** » : désigne l'ensemble des acteurs (associations, bureaux d'études, cabinets de conseil, fournisseurs, indépendants, etc.) qui interviennent dans le cadre du Programme. Chaque Intervenant appartient à l'une des catégories « profil » suivantes : le profil « Réunion de cadrage », le profil « Conseil », le profil « Fournisseurs d'équipements », le profil « Prestataires de Services Educatifs Mobilité (SEM) », le profil « Services techniques » et le profil « Auditeurs ».
- « **Label « Employeur Pro-vélo »** » : désigne le label pouvant être attribué par FUB SERVICES au Bénéficiaire si sa « politique cyclable » est conforme au Référentiel « Employeur Pro-vélo ». Trois labels correspondent à trois niveaux de conformité différents : le Label Or, le Label Argent et le Label Bronze. Le Label est attribué pour une durée de trois ans. Il peut être retiré au Bénéficiaire si la « politique cyclable » de ce dernier cesse de remplir les critères sur la base desquels le Label lui a été attribué.
- « **Plateforme** » : désigne la plateforme en ligne accessible à l'adresse : <http://app-employeurprovelo.fr/>. La Plateforme regroupe l'ensemble des pages web et fonctionnalités proposées aux Utilisateurs.
- « **Prestations** » : désigne toutes les prestations d'équipement et de services existant dans le cadre du Programme. Elles sont référencées dans un catalogue accessible sur la Plateforme. Les Prestations sont réalisées par des Intervenants.
- « **Rapport d'autoévaluation** » : désigne le résultat de l'Autodiagnostic, qui indique le niveau d'avancement de la politique cyclable du Bénéficiaire et conclut ou non à l'éligibilité du Bénéficiaire au Label « Employeur Pro-vélo » au regard des critères du Référentiel « Employeur Pro-vélo ».
- « **Référentiel « Employeur Pro-vélo »** » : désigne la grille de critères à partir de laquelle le Bénéficiaire est évalué par un Intervenant relevant du profil « Auditeurs », dans le cadre de l'Audit de labellisation. Ce Référentiel, élaboré par la FUB et l'ADEME, comprend des critères relatifs à la communication mise en place par le Bénéficiaire sur la mobilité vélo, la

gouvernance et la stratégie du plan vélo, l'exhaustivité des mesures de prévention de risques d'accident à vélo, les services proposés aux collaborateurs, la qualité des stationnements vélo proposés aux collaborateurs, aux visiteurs ou aux clients, ainsi que les équipements disponibles. Les critères du Référentiel peuvent être amenés à évoluer. Le Référentiel est public et librement accessible sur le site internet de la FUB.

- « **Réunion de cadrage** » : désigne un entretien visant à guider le Bénéficiaire ayant réalisé un Autodiagnostic, dans le Programme et vers la labellisation, avec comme objectifs de :
 - détailler le Référentiel « Employeur Pro-vélo » et pointer les exigences de chaque item du Référentiel et ses critères ;
 - présenter le catalogue des Prestations proposées dans le cadre du Programme OEPV ;
 - orienter le Bénéficiaire vers les meilleurs choix d'équipements et de services en fonction des résultats obtenus à son Autodiagnostic, sur la base du Rapport d'auto-évaluation ;
 - répondre aux questions du Bénéficiaire sur le Programme OEPV.

Les Réunions de cadrage sont réalisées par des Intervenants relevant du profil « Réunion de cadrage ».

- « **Utilisateurs** » : désigne toute personne qui accède et navigue sur la Plateforme. Les Bénéficiaire et les Intervenants sont des Utilisateurs.

2. Objet

- Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les conditions et les modalités d'accès à la Plateforme et aux fonctionnalités qu'elle propose aux Bénéficiaires et aux Intervenants.

La Plateforme propose un service par lequel les Bénéficiaires sont mis en relation avec des Intervenants pour la réalisation d'une Réunion de cadrage, de Prestations et d'un Audit de labellisation.

La fourniture des Prestations par les Intervenants est organisée hors Plateforme par le contrat signé entre le Bénéficiaire et chaque Intervenant.

Par l'intermédiaire de la Plateforme, FUB SERVICES a pour rôle d'apprécier l'éligibilité du Bénéficiaire à la labellisation, au regard des critères du Référentiel élaboré dans le cadre du Programme Objectif Employeur Pro-Vélo, s'inscrivant dans le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

3. Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation

L'utilisation des fonctionnalités de la Plateforme implique l'acceptation des présentes CGU. L'Utilisateur s'engage à lire attentivement les présentes Conditions Générales d'Utilisation lors de l'accès à la Plateforme et est invité à les télécharger ou les imprimer et à en conserver une copie.

Les présentes CGU sont référencées en bas de chaque page de la Plateforme au moyen d'un lien hypertexte et peuvent ainsi être consultées à tout moment.

4. Durée

Les Conditions Générales d'Utilisation entrent en vigueur à compter de leur publication sur la Plateforme et s'appliquent pendant toute la durée de l'utilisation des fonctionnalités de la Plateforme (c'est-à-dire, notamment, tant que l'Utilisateur est titulaire d'un Compte sur la Plateforme).

L’Utilisateur peut mettre fin à l’utilisation de son Compte à tout moment, sans frais et sans devoir donner de notice préalable, en demandant la suppression de son Compte à l’adresse suivante : contact@employeurprovelo.fr

5. Spécifications techniques

En utilisant la Plateforme, l’Utilisateur reconnaît disposer des moyens et compétences nécessaires à l’utilisation des fonctionnalités proposées sur la Plateforme.

Les équipements nécessaires à l’accès et à l’utilisation de la Plateforme sont à la charge de l’Utilisateur, de même que les frais de télécommunications éventuellement induits par son utilisation.

La responsabilité de FUB SERVICES ne pourra pas être engagée en cas de dommages liés à l’impossibilité d’accéder à une ou plusieurs fonctionnalités de la Plateforme.

6. Conditions d’utilisation, fonctionnalités et échéances de la Plateforme pour le Bénéficiaire

6.1 Création d’un compte et accès à l’espace personnel

L’Utilisateur est amené à renseigner les informations suivantes selon sa typologie d’employeur. Pour rappel, quatre typologies d’employeur sont prévues dans le cadre de ce Programme :

- Employeur privé,
- Employeur privé à vocation publique,
- Employeur public,
- Employeur associatif.

Liste des informations / pièces justificatives à fournir lors de l’inscription :

	Pièces	PRIVE	ASSOCIATION	PUBLIC	PRIVE A VOCATION PUBLIQUE
Obligatoire	Nom de l’établissement	Oui	Oui	Oui	Oui
	Nom et prénom du contact	Oui	Oui	Oui	Oui
	Mail du contact	Oui	Oui	Oui	Oui
	Fonction du contact	Oui	Oui	Oui	Oui
	Numéro de téléphone du contact	Oui	Oui	Oui	Oui
	SIRET de l’établissement	Oui	Oui	Oui	Oui
	Adresse de l’établissement	Oui	Oui	Oui	Oui

Optionnel

Sélection d’une des catégories de nombre de salariés de l’établissement : -50 / 50 – 250 / 250 – 1000 / + 1000	Oui	Oui	Oui	Oui
KBIS de l’établissement	Oui	Non	Non	Non
RNA	Non	Oui (1)	Non	Non
Existence au JOAFE	Non	Oui	Non	Non
Nombre de salariés de l’établissement	Oui	Oui	Oui	Oui
Code NAF de l’établissement	Oui	Oui	Non	Oui

(1) Le numéro peut être demandé mais ne peut pas être obligatoire, car seules les associations créées à partir de 2009 ou ayant enregistré un changement depuis cette date disposent de ce numéro. Par ailleurs, les associations d’Alsace-Moselle n’en ont pas.
<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/repertoire-national-des-associations/>

Un mot de passe personnel est ensuite demandé à l’Utilisateur pour finaliser la création de son Compte.

NB : Dans l’éventualité où un employeur souhaite labelliser plusieurs établissements, la personne en charge de cette entreprise devra créer autant de Comptes que d’établissements concernés.

Le Bénéficiaire est seul responsable de l’utilisation de ses Identifiants. Il doit veiller à conserver secret son mot de passe et à ne pas le divulguer.

Il sera responsable de l’utilisation de ses Identifiants par des tiers, qu’elle soit frauduleuse ou non, et garantit FUB SERVICES contre toute action à ce titre.

Connexion à l’espace personnel si le Compte est déjà créé :

Le Bénéficiaire renseigne les champs obligatoires suivants : « email de contact » renseigné à la création du Compte et procède à la saisie du « mot de passe de connexion ».

Accès à l’écran d’accueil de la Plateforme :

Le Bénéficiaire, une fois connecté à son espace personnel, arrive sur un écran d’accueil sur lequel sont présentées six fonctionnalités de la Plateforme, qui sont les étapes successives du déroulement du Programme.

6.2 Fonctionnalités de la Plateforme

Les six fonctionnalités auxquelles le Bénéficiaire peut accéder dans le cadre du Programme sont les suivantes :

1. « Mesurer la politique cyclable de mon établissement » ; cette fonctionnalité permet au Bénéficiaire de réaliser un Autodiagnostic de sa situation.
2. « Planifier ma réunion de cadrage » ; cette fonctionnalité permet au Bénéficiaire qui a réalisé son Autodiagnostic de programmer une Réunion de cadrage avec un Intervenant référencé sur la Plateforme. Le Bénéficiaire ne pourra planifier qu'une seule Réunion de cadrage par l'intermédiaire de son Compte. Le rôle de FUB SERVICES se limite exclusivement à un rôle de mise en relation des Bénéficiaires avec les Intervenants du profil « Réunion de cadrage ». Les Intervenants et les Bénéficiaires sont seuls responsables du déroulement de la Réunion de cadrage et des éventuels dommages qui pourraient en découler. De même, en cas d'annulation d'une Réunion de cadrage par le Bénéficiaire ou l'Intervenant, la responsabilité de FUB Services ne pourra pas être recherchée.
3. « Accéder au catalogue de prestations du programme OEPV » ; cette fonctionnalité consiste pour le Bénéficiaire à signer sa charte d'accès au catalogue. La charte d'accès permet au bénéficiaire de commander des prestations dans le catalogue du programme.
4. « Accéder aux prestations » ; cette fonctionnalité n'est accessible qu'aux Bénéficiaires ayant effectué une Réunion de cadrage et ayant signé la charte d'accès. Elle permet au Bénéficiaire de bénéficier d'une ou plusieurs Prestations. Les Intervenants relevant des profils « Fournisseurs d'équipements » et « Prestataires de services », qui effectuent les Prestations, sont référencés sur la Plateforme. Le Bénéficiaire peut sélectionner, parmi les produits et services proposés, les produits et services qu'il souhaite commander auprès des dits Intervenants. Le rôle de FUB SERVICES se limite exclusivement à un rôle de mise en relation des Bénéficiaires avec les Intervenants des profils « Fournisseurs d'équipement » et « Prestataires de services ». Le Bénéficiaire et l'Intervenant sont alors seuls responsables du déroulement et du paiement des Prestations. FUB Services n'est garante ni de la bonne exécution des Prestations, ni du paiement par le Bénéficiaire des factures afférentes aux dites Prestations.
5. « Solliciter un audit pour être labellisé « Employeur Pro-Vélo » » ; cette fonctionnalité permet au Bénéficiaire de soumettre sa « politique cyclable » à un Audit de labellisation. Le coût de l'audit de labellisation est pris en charge par le Programme dans les conditions définies ci-dessous à l'article 6.6.
6. « Accéder au label « Employeur Pro-Vélo » », qui ne sera délivré au Bénéficiaire que si l'Intervenant relevant du profil « Auditeurs » estime que la « politique cyclable » du Bénéficiaire remplit suffisamment de critères du Cahier des charges « Employeur Pro-vélo » à l'issue de l'Audit de labellisation. Il ne peut en aucun cas être garanti au Bénéficiaire que le Label « Employeur Pro-vélo » lui sera attribué à l'issue de l'Audit de labellisation (quel que soit le résultat de l'Autodiagnostic et le contenu du Rapport d'auto-évaluation) et aucun recours ne pourra être exercé contre FUB SERVICES en raison du résultat de l'Audit de labellisation.

6.3 Primes

Les primes sont accordées pour cofinancer les Prestations réalisées par les Intervenants référencés sur la Plateforme, et ne sont donc accessibles que dans le cadre du Parcours « Accompagnement vers la labellisation ».

L'éligibilité du Bénéficiaire à une Prime ainsi que le montant de la Prime à laquelle il est éligible sont déterminés unilatéralement par FUB Services, selon les critères définis dans le Mode d'emploi du

programme : le Bénéficiaire ne saurait prétendre au versement automatique de la Prime ni au bénéfice d'une prime d'un montant supérieur.

Dans le cas où le Bénéficiaire est considéré par FUB SERVICES comme éligible à une Prime, le versement de la Prime est conditionné à :

- la réception, par FUB SERVICES, des preuves de la réalisation effective des Prestations communiquées par les Intervenants ;
- et la production par le Bénéficiaire, au moyen d'un téléchargement sur la Plateforme par l'intermédiaire de son Compte, des documents et informations demandés par FUB Services sur la Plateforme.

Sous réserve de la réception par FUB Services des éléments précités, la Prime est versée à compter de la réservation, par le Bénéficiaire, de l'Audit de labellisation. Le Bénéficiaire s'engage à maintenir à jour ses données bancaires, qui doivent correspondre à celles désignées par l'employeur. En cas de saisie erronée de l'IBAN et/ou du BIC par le bénéficiaire sur la plateforme, et de mauvais contrôle de la banque entre ces numéros et le bénéficiaire réel, le bénéficiaire ne pourra bénéficier de sa prime qu'en cas de remboursement effectif du virement erroné à FUB SERVICES

6.4 Planification de la réunion de cadrage

La Réunion de cadrage est réalisée par un Intervenant relevant du profil « Réunion de cadrage ». Son coût est pris en charge par le programme.

Le Bénéficiaire envoie une demande de Réunion de cadrage par l'intermédiaire de la Plateforme. La Plateforme lui attribue alors un prestataire, qui devra le contacter afin de planifier avec lui sa Réunion de cadrage.

Les intervenants ont été recrutés au préalable dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt, et se sont engagés sur un nombre de lots de réunions à réaliser. L'attribution des demandes de réunions des Bénéficiaires aux différents intervenants est effectuée par la plateforme en tenant compte du nombre de lots sur lesquels ils se sont engagés.

FUB Services n'est pas responsable de la planification et du déroulement de la Réunion de cadrage (elle a seulement un rôle de mise en relation entre le Bénéficiaire et l'Intervenant qui organisera la Réunion de cadrage).

Le Bénéficiaire renonce à tout recours à l'encontre de FUB Services pour tout dommage survenu à l'occasion de la planification ou de la réalisation de la Réunion de cadrage.

6.5 La demande de prestations

FUB Services n'est pas responsable du déroulement des Prestations (elle a seulement un rôle de mise en relation entre le Bénéficiaire et l'Intervenant qu'il aura choisi). Le Bénéficiaire renonce à tout recours à l'encontre de FUB Services pour tout dommage survenu à l'occasion de la réalisation des Prestations.

Le Bénéficiaire peut librement choisir d'utiliser les services d'un prestataire non référencé sur la Plateforme.

Pour autant, il ne pourra bénéficier d'une prise en charge par le Programme, et donc du versement d'une Prime (le cas échéant, si le Bénéficiaire est considéré comme éligible à la Prime et si les conditions d'une telle prise en charge sont par ailleurs remplies) que si le prestataire auprès duquel il souhaite commander des Prestations est référencé sur la Plateforme en qualité d'Intervenant relevant des profils « Fournisseur d'équipement » ou « Prestataire de Services ».

6.5.1 Demande de prestations d'équipements auprès des Intervenants relevant du profil « Fournisseurs d'équipement »

Sélection des prestations d'équipements :

Le Bénéficiaire peut sélectionner des prestations d'équipements en cliquant sur le bouton « Prestations d'équipement ».

Il peut ensuite sélectionner des types de places de stationnement vélo et des services complémentaires ainsi que leur quantité grâce à un menu déroulant.

Une fois la sélection effectuée, le Bénéficiaire poursuit sa commande en cliquant sur le bouton « Continuer la demande ».

Demande de devis et validation :

Le Bénéficiaire peut s'il le souhaite faire une mise en concurrence préalable hors plateforme, et inciter un prestataire avec lequel il souhaiterait travailler à se faire référencer. Pour cela, celui-ci devra suivre la procédure indiquée sur le site : Vous êtes fournisseur de stationnements vélo - OEPV (employeurprovelo.fr).

Sur la plateforme, le Bénéficiaire peut sélectionner un ou plusieurs fournisseurs d'équipements référencés par le Programme, pour lui ou leur envoyer une demande de devis (il peut sélectionner un maximum de 5 fournisseurs par demande de devis).

Il précise s'il souhaite que le fournisseur réalise la pose des équipements sélectionnés ou non ; il peut détailler sa demande de devis dans une zone « commentaire » et/ou insérer une photo pour faciliter la réalisation du devis de la part du ou des fournisseurs d'équipements : description de l'environnement du site, dimensions des équipements, description de la photo, etc.

Une fois la sélection du ou des fournisseurs effectués, le Bénéficiaire clique sur le bouton « Faire la demande ». Cette action permet au(x) fournisseur(s) sélectionné(s) par le Bénéficiaire, de contacter ce dernier (hors Plateforme) pour lui proposer un devis, qu'il chargera sur la plateforme. A cette fin, le Bénéficiaire autorise la transmission des coordonnées qu'il a renseignées sur la Plateforme aux fins d'être contacté par le(s) fournisseur(s).

Le Bénéficiaire, après avoir échangé avec le ou les fournisseurs (hors Plateforme), valide le devis qu'il aura sélectionné depuis la rubrique « Suivi des prestations d'équipements » et renseigne sur la Plateforme le montant HT du devis concerné.

Une fois le devis validé par le Bénéficiaire, une notification par mail est automatiquement envoyée :

- Au(x) fournisseur(s) retenu, lui notifiant l'acceptation du devis par le Bénéficiaire et lui transmettant les coordonnées qu'il a renseignées pour être contacté par le(s) fournisseur(s)

- Aux autres fournisseurs non retenus pour les informer que le Bénéficiaire ne souhaite pas donner suite à leur devis.

NB :

Tant qu'un devis n'est pas validé par le Bénéficiaire, il peut, s'il le souhaite annuler sa demande précédente de devis et en réaliser une nouvelle. Un mail d'information est alors envoyé aux fournisseurs préalablement sélectionnés les informant de l'annulation de la demande du Bénéficiaire.

Les prestations d'équipement commandées par le Bénéficiaire sont réglées par le Bénéficiaire à l'Intervenant suivant les conditions financières prévues pour la prestation, stipulées hors Plateforme.

La facture ainsi que la preuve de son règlement – outre les autres documents et informations complémentaires qui pourraient être demandés par FUB Services – devront être mises en ligne par le Bénéficiaire sur la Plateforme, depuis son Compte.

Dans le cas où le Bénéficiaire est considéré comme éligible à la Prime, le versement de celle-ci sera conditionné au téléchargement sur la Plateforme, par le Bénéficiaire, des preuves de la réalisation effective des prestations d'équipement et de leur conformité, et notamment de 4 photos des équipements installés dans le cadre du devis précité. FUB SERVICES décidera, au vu des éléments communiqués, du versement ou non de la Prime et pourra demander au Bénéficiaire de lui fournir des éléments complémentaires.

6.5.2. Demande de prestations de services éducatifs mobilité, services techniques et conseil et accompagnement auprès des Intervenants relevant du profil « Prestataires de services »

Sélection et validation des prestations de services éducatifs mobilité, services techniques et conseil et accompagnement

Le Bénéficiaire peut s'il le souhaite faire une mise en concurrence préalable hors plateforme, et inciter un prestataire de services éducatifs mobilité ou services techniques avec lequel il souhaiterait travailler à se faire référencer. Pour cela, celui-ci devra suivre la procédure indiquée sur le site : [Rejoignez le programme | Objectif Employeur Pro-Vélo \(employeurprovelo.fr\)](https://employeurprovelo.fr).

Les prestataires de conseil et accompagnement ont été recrutés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

Le Bénéficiaire peut sélectionner des prestations de services éducatifs mobilité, de services techniques et de services de conseil et accompagnement en cliquant sur les boutons « Prestations de services éducatifs mobilité ».

Il peut ensuite sélectionner un type de prestation en cliquant sur le bouton « Effectuer une demande de prestation ».

Une fois la sélection effectuée, le Bénéficiaire poursuit sa commande en cliquant sur le bouton « Continuer la demande ».

Le Bénéficiaire peut ensuite sélectionner un prestataire de services référencé par le Programme.

Il peut aussi détailler sa demande de prestation dans une zone « commentaire ».

Une fois la sélection du prestataire effectuée, le Bénéficiaire clique sur le bouton « Envoyer ma demande de prestation ». Une demande de prestation est alors envoyée automatiquement par mail au prestataire. Le Bénéficiaire concerné reçoit une confirmation de l'envoi de la demande de prestation.

Cette action permet au prestataire sélectionné par le Bénéficiaire, de recontacter ce dernier (hors Plateforme) pour convenir avec lui des modalités de la prestation. A cette fin, le Bénéficiaire autorise la transmission des coordonnées qu'il a renseignées sur la Plateforme aux fins d'être contacté par le prestataire sélectionné.

Les modalités et les conditions matérielles et financières de la réalisation de la prestation font l'objet de discussions entre le prestataire sélectionné et le Bénéficiaire. FUB SERVICES n'intervient pas dans le déroulement des prestations de services éducatifs mobilité, de services techniques et de services de conseil et accompagnement.

Le Bénéficiaire peut retrouver l'historique des prestations commandées, en cours de réalisation et réalisées, depuis la rubrique « Suivi de mes prestations » dans le header de la plateforme.

Les prestations commandées par le Bénéficiaire sont réglées à l'Intervenant suivant les conditions financières prévues pour la prestation.

La facture ainsi que la preuve de son règlement – outre les autres documents et informations complémentaires qui pourraient être demandés par FUB Services, tels que, par exemple, les feuilles d'émargement contenant des informations relatives aux salariés du Bénéficiaire ayant participé aux prestations ou les rapports d'intervention fournis par le prestataire au Bénéficiaire dans le cadre d'une prestation de service conseil & accompagnement – devront être mises en ligne par le Bénéficiaire sur la Plateforme, depuis son Compte.

Dans le cas où le Bénéficiaire est considéré comme éligible à la Prime, le versement de celle-ci sera conditionné au téléchargement sur la Plateforme, par le Bénéficiaire, des preuves de la réalisation effective des prestations de services éducatifs mobilité, de services techniques et/ou de services de conseil et accompagnement commandées. FUB SERVICES décidera, au vu des éléments communiqués, du versement ou non de la Prime et pourra demander au Bénéficiaire de lui fournir des éléments complémentaires.

6.6 Audit de labellisation

6.6.1. Réalisation de l'audit de labellisation

L'Audit de labellisation est réalisé par un Intervenant relevant du profil « Auditeur ».

Le Bénéficiaire accède à la fonctionnalité « Solliciter un audit pour être labellisé « Employeur ProVélo » », par l'intermédiaire de la Plateforme.

Une fois sa demande envoyée par l'intermédiaire de la Plateforme, un Intervenant relevant du profil « Auditeur » aura accès aux documents téléchargés sur la Plateforme par le Bénéficiaire ou par d'autres Intervenants afin de procéder à l'Audit de labellisation. L'intervenant devra contacter le bénéficiaire pour convenir avec lui d'un rendez-vous pour l'Audit de labellisation. Il pourra aussi lui demander des pièces justificatives complémentaires si besoin.

FUB Services n'est pas responsable de la planification, du déroulement ni du résultat de l'Audit de labellisation. Il n'existe aucune garantie de labellisation au profit du Bénéficiaire.

6.6.2. Coût de l'audit de labellisation

Le coût de l'Audit de labellisation est pris en charge par le Programme, indépendamment du versement de la Prime.

6.7. Respect des délais et des échéances

Dans le cadre du bon déroulement du Programme, certaines étapes du parcours des bénéficiaires doivent être réalisées dans des délais impartis (réalisation de l'autodiagnostic, demande de la réunion de cadrage, demande de prestation du catalogue, dépôt des pièces justificatives pour validation des prestations et demande d'audit de labellisation)

Ces délais seront visibles par le bénéficiaire depuis le tableau de bord (onglet « Accueil » et dans le catalogue en cliquant sur « Commander de nouvelles prestations ») de la Plateforme.

En cas de non-respect des échéances définies, la Plateforme se réserve le droit de limiter l'accès au Programme, de suspendre le compte du bénéficiaire, d'empêcher l'accès aux étapes suivantes du parcours ou de refuser une prestation dans le cadre du versement d'une prime.

7. Conditions d'utilisation et fonctionnalités de la Plateforme pour l'Intervenant

La Plateforme recense quatre profils d'Intervenant :

- Le profil « Réunion de cadrage »
- Le profil « Fournisseurs d'équipements »
- Le profil « Prestataires de Services » (ce profil ne dispose pas d'accès à la plateforme)
- Le profil « Auditeurs »

Les intervenants relevant des profils « Réunion de cadrage » et « Auditeurs » sont recrutés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. Les intervenants relevant du profil « Fournisseurs d'équipements » peuvent à tout moment demander à se faire référencer sur la plateforme. La demande de référencement s'effectue sur le site institutionnel du Programme, accessible à l'adresse : [Vous êtes fournisseur de stationnements vélo - OEPV \(employeurprovelo.fr\)](https://www.employeurprovelo.fr).

Les Intervenants doivent signer et respecter la Charte d'engagement. FUB Services peut décider de la clôture du Compte d'un Intervenant à tout moment en cas de non-respect par l'Intervenant des

obligations contenues dans la Charte d'engagement, dans les conditions prévues à l'article 11 des CGU. Il en est de même concernant un Intervenant qui aurait des pratiques déloyales ou inappropriées vis-à-vis d'un ou plusieurs autres Utilisateurs de la Plateforme.

Pour les prestations d'équipements et de services, FUB Services ne garantit aucune intervention aux Intervenants.

Il appartient aux seuls Bénéficiaires de choisir les Intervenants. En outre, FUB Services n'est pas responsable du déroulement des Prestations (elle a seulement un rôle de mise en relation entre le Bénéficiaire et l'Intervenant qu'il aura choisi). L'Intervenant renonce à tout recours à l'encontre de FUB Services pour tout dommage survenu à l'occasion de la réalisation des Prestations.

7.1 Le profil « Réunion de cadrage »

Les Intervenants relevant du profil « Réunion de cadrage » ont été sélectionnés sur la base d'un appel à manifestation d'intérêts.

Ils reçoivent directement par le Programme leurs Identifiants de connexion leur permettant d'accéder à leur Compte.

Les Intervenants relevant du profil « Réunion de cadrage » peuvent se voir proposer l'organisation de la Réunion de cadrage d'un ou plusieurs Bénéficiaires dans le cadre du Programme.

Ils ont accès à l'Autodiagnostic réalisé par le Bénéficiaire qu'ils doivent contacter pour planifier la Réunion de cadrage.

Pour chaque Bénéficiaire, les Intervenants relevant du profil « Réunion de cadrage » ont accès et doivent tenir à jour sur la Plateforme le statut de la réunion (demandée, planifiée, réalisée, ou annulée), par l'intermédiaire de leur Compte.

La synthèse de l'entretien est téléchargée sur la Plateforme par l'Intervenant.

Les modalités de déroulement de la réunion de cadrage font l'objet de conditions particulières matérialisées dans un contrat conclu entre FUB SERVICES et les Intervenants relevant du profil « Réunion de cadrage ».

7.2 Le profil « Fournisseurs d'équipements »

7.2.1 Accès au compte

La création du Compte pour le fournisseur d'équipements est réalisée par le Programme sur la base des informations récoltées lors du processus de référencement. Les fournisseurs d'équipements reçoivent directement par le Programme leur identifiant de connexion : email de contact et mot de passe de connexion.

7.2.2 Accès à l'onglet « Mon compte »

Le fournisseur accède à ses informations personnelles : raison sociale, nom, prénom, email du contact, téléphone, adresse postale, url du site internet le cas échéant. Ces informations peuvent être mises à jour par le fournisseur d'équipements sauf la raison sociale et l'email.

Il accède également à ses expertises vélo en consultation uniquement (équipements et services complémentaires). S'il souhaite modifier ses expertises il contacte FUB SERVICES à l'adresse email suivante : catalogue@employeurprovelo.fr.

7.2.3 Accès à l'onglet « Mes devis »

Le fournisseur accède à l'ensemble des demandes de devis des Bénéficiaires pour lesquelles il a été sélectionné.

Le fournisseur peut charger son devis en réponse aux demandes des Bénéficiaires (avec la possibilité de charger un nouveau devis tant que le Bénéficiaire n'aura pas validé un des devis depuis la Plateforme).

Le fournisseur reçoit ensuite un mail le prévenant si son devis correspondant à une demande du Bénéficiaire a été retenu ou non parce dernier.

Le Fournisseur d'équipement adresse au Bénéficiaire la facture correspondant aux Prestations qu'il a réalisées à la demande de ce dernier.

FUB Services n'est garante ni de la bonne exécution des Prestations, ni du paiement par le Bénéficiaire des factures afférentes auxdites Prestations.

7.3 Le profil « Auditeurs »

Les Intervenants relevant du profil « Auditeurs » ont été sélectionnés sur la base d'un appel à manifestation d'intérêts.

Ils reçoivent directement par le Programme leurs Identifiants de connexion leur permettant d'accéder à leur Compte.

Les Intervenants relevant du profil « Auditeurs » peuvent se voir confier l'organisation de l'Audit de labellisation d'un ou plusieurs Bénéficiaires dans le cadre du Programme.

Pour chaque Bénéficiaire, le rapport d'audit est téléchargé sur la Plateforme par l'Intervenant.

Les modalités de la prestation délivrée par les Intervenants relevant du profil « Auditeurs » font l'objet de conditions particulières matérialisées dans un contrat conclu entre FUB SERVICES et les Intervenants relevant du profil « Auditeurs ».

8. Protection des données personnelles

8.1 Traitement des Données Personnelles

En mettant à la disposition de l'Utilisateur la Plateforme, FUB Services est amenée à collecter et traiter ses données personnelles au moment de la création de son compte afin d'assurer un suivi de l'utilisation de la Plateforme et des Services proposés. Ce traitement est fondé sur l'exécution contractuelle des présentes CGU dans le respect des principes de la protection des données tels que repris dans la politique de confidentialité accessible à partir de la Plateforme.

L'Utilisateur accepte que FUB SERVICES conserve les Données Personnelles le concernant dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, en particulier le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés modifiée (ci-après la « Réglementation applicable à la protection des données personnelles »).

Les Données Personnelles qui pourraient être communiquées par l'Utilisateur à FUB SERVICES lors de l'utilisation de la plateforme sont confidentielles.

La communication des Données Personnelles à FUB SERVICES dans le cadre de l'utilisation de la plateforme est une démarche entièrement volontaire de la part de l'Utilisateur. Ces Données Personnelles sont fournies dans le cadre de l'utilisation de la plateforme.

Lorsque les réponses de l'Utilisateur ont un caractère obligatoire, celles-ci sont identifiées via un message ou un astérisque. Tant que l'Utilisateur n'a pas apporté de réponse à une question identifiée comme étant obligatoire, celui-ci ne peut pas accéder aux prestations du Programme.

Sauf s'il s'y oppose, l'Utilisateur autorise également FUB SERVICES à utiliser les informations recueillies dans le cadre de l'utilisation du Compte Client pour gérer sa relation avec l'Utilisateur et mieux connaître ses attentes, ainsi qu'à recevoir des informations de la part de la FUB SERVICES.

8.2 Divulgateion

FUB SERVICES peut être amenée à divulguer des données personnelles de l'Utilisateur si la loi l'exige ou sur requête judiciaire ou dans le cadre de toute procédure légale :

- pour enquêter, prévenir ou agir en présence d'activités illégales avérées ou suspectées, ou pour assister des organisations gouvernementales,
- pour se défendre contre toutes réclamations ou allégations de tiers, ou pour protéger la sécurité et l'intégrité du site Internet,
- pour exercer ou protéger les droits, la propriété ou la sécurité de FUB SERVICES, de ses salariés ou de tiers.

9. Propriété Intellectuelle

Sauf disposition contraire, toutes les informations ou documents contenus sur la Plateforme sont soit la propriété de FUB SERVICES, soit font l'objet d'un droit d'utilisation, d'exploitation et de reproduction au bénéfice de FUB SERVICES. Ces éléments sont soumis à la législation protégeant le droit d'auteur. Par conséquent, sous réserve des termes des stipulations des présentes CGU, aucune licence, ni aucun autre droit sauf celui de consulter les informations, n'est conféré à quiconque au regard des droits de la propriété intellectuelle. Les droits conférés à l'Utilisateur en vue de l'utilisation de la Plateforme et des Services n'emportent aucune cession ni aucune autorisation d'exploiter ou d'utiliser l'un quelconque des éléments de la Plateforme.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle du contenu de la plateforme par quel que procédé que ce soit, et sur quel que support que ce soit, est interdite.

Il en est de même des bases de données qui sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 portant transposition dans le Code de la propriété intellectuelle de la Directive européenne 96/9/CE du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données. A ce titre, toute reproduction ou extraction engagerait la responsabilité de l'Utilisateur.

La marque et le logo de la FUB sont des marques déposées. La marque et le logo du label Employeur Pro-Vélo sont des marques déposées.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de cette marque et du logo, seules ou intégrées à d'autres éléments, sans l'autorisation expresse et préalable de FUB SERVICES, est prohibée et engagerait la responsabilité de l'Utilisateur au sens des articles L. 713-2 et L. 713-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur souhaiterait utiliser du contenu de la Plateforme (texte, image...), il s'engage à requérir l'autorisation préalable et écrite de FUB SERVICES, en écrivant à l'adresse email suivante : contact@employeurprovelo.fr

10. Responsabilité

FUB SERVICES a une obligation de moyens pour la mise à disposition et l'accès à la Plateforme.

FUB SERVICES n'émet aucune garantie de performance et de disponibilité de la Plateforme.

FUB SERVICES ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un quelconque dommage immatériel direct ou d'un dommage indirect, qu'il soit matériel ou immatériel, prévisible ou imprévisible.

FUB SERVICES n'est pas responsable en cas d'usurpation de l'identité de l'Utilisateur.

11. Résiliation

Sauf stipulation contraire des présentes CGU, en cas d'inexécution ou de non-respect par l'Utilisateur de l'une des obligations et stipulations prévues par les présentes CGU, FUB SERVICES pourra modifier, suspendre, limiter ou supprimer l'accès de l'Utilisateur à la Plateforme, après une mise en demeure de se conformer à ses engagements, restée infructueuse plus de 8 (huit) jours après sa notification à l'Utilisateur par tout moyen écrit (courrier avec accusé de réception, courriel avec accusé de réception, etc.), et ce sans que celui-ci ne puisse réclamer aucune indemnité quelconque et sans préjudice des dommages et intérêts que serait en droit de réclamer FUB SERVICES pour réparer le préjudice subi.

En cas de non-respect répété de la charte d'engagement des fournisseurs de solutions vélo, la FUB peut décider de suspendre ou de désactiver le compte de l'intervenant, en particulier au bout de 3 non-validations d'équipement par la plateforme de gestion au regard des critères de conformité. L'Intervenant sera informé de la décision de FUB SERVICES par tout moyen écrit et ne pourra réclamer aucune indemnité quelconque.

En cas de manquement grave de l'Utilisateur à l'une des obligations prévues dans les Conditions Générales d'Utilisation, FUB SERVICES sera bien fondée à désactiver le Compte de l'Utilisateur sans préavis ni mise en demeure, sans aucune indemnisation et sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle serait en droit de réclamer pour réparer le préjudice subi.

Est considéré notamment comme un manquement grave :

- Pour un Bénéficiaire, toute fraude, mensonge ou tromperie liés à la Prime ;
- Pour un Bénéficiaire, le refus de se soumettre aux vérifications et contrôles de l'utilisation des financements du Programme et de la conformité des équipements et services "Pro-Vélo", à la demande de FUB Services ou de son prestataire désigné ;
- Pour un Intervenant relevant du profil « Réunion de cadrage », tout manquement à ses obligations de confidentialité et de déontologies, précisées dans le contrat qui le lie à FUB Services.

12. Dispositions générales

12.1 Convention de preuve

L'Utilisateur reconnaît, dans ses relations contractuelles avec FUB SERVICES, la validité et la force probante des courriers électroniques échangés entre eux.

12.2 Force majeure

FUB SERVICES ne sera pas tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli aux stipulations des présentes Conditions d'Utilisation, pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution résulte d'un cas de force majeure tel que défini l'article 1218 du code civil et par la jurisprudence des tribunaux français.

12.3 Nullité partielle – divisibilité

Toutes stipulations des Conditions d'Utilisation, qui viendraient à être déclarées nulles ou illicites par un juge compétent, seront privées d'effet.

Si, pour quelque raison et dans quelque mesure que ce soit, une stipulation des présentes CGU devait être jugée nulle ou inopposable, cette nullité ou inopposabilité ne pourra affecter la validité et l'opposabilité des autres clauses des présentes CGU et la stipulation concernée sera appliquée dans la mesure permise par la loi.

12.4 Loi applicable

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit interne français en cas de litige concernant leur formation, leur interprétation et leur exécution.

12.5 Compétence juridictionnelle

A défaut de règlement amiable et à l'exception des cas prévus par l'article 48 du code de procédure civile, en cas de litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution des conditions générales d'utilisation, FUB SERVICES et les Utilisateurs donnent compétence expresse et exclusive au Tribunal judiciaire de Paris, nonobstant la pluralité de défendeurs, ou d'action en référé, ou d'appel en garantie, ou encore de demande de mesure conservatoire.

12.6 Modification

Les Conditions Générales d'Utilisation sont mises à jour de manière régulière, et sont donc susceptibles de modification.

FUB SERVICES se réserve le droit d'adapter et de modifier à tout moment tout ou partie des présentes Conditions Générales d'Utilisation ainsi que le champ des fonctionnalités offertes par l'intermédiaire de la Plateforme.

Les nouvelles CGU seront mises en ligne et accessibles sur la page d'accueil de la Plateforme afin d'être portées à la connaissance des Utilisateurs. L'Utilisateur s'engage à consulter et à se conformer aux CGU en vigueur au moment où il utilise la Plateforme.

Dans le cas de modifications substantielles de la manière de traiter, gérer, collecter et/ou stocker les Données Personnelles de l'Utilisateur, FUB SERVICES enverra un courrier électronique à chaque Utilisateur. L'Utilisateur est fortement invité à prendre connaissance des modifications avec attention.

Si l'Utilisateur accepte ces modifications, il lui suffit de continuer à utiliser la Plateforme. Si l'Utilisateur a des objections vis-à-vis des modifications apportées aux Conditions d'Utilisation, il peut supprimer son Compte et se retirer du Programme avec toutes les conséquences que cela implique.

A défaut pour l'Utilisateur d'avoir clôturé son Compte ou de cesser d'utiliser la Plateforme, il sera considéré comme ayant accepté les nouvelles CGU

12.7 Contact

Pour toute question, assistance ou réclamation concernant la Plateforme, l'Utilisateur est invité à contacter FUB SERVICES par courrier électronique adressé à : contact@employeurprovelo.fr.